



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 11 août 2025, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Étienne Côté, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente :

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025
- 3. Question sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation**
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 260 N.S. encadrant les ventes temporaires, les offres de services, les démonstrations artistiques et l'exploitation d'un camion de restauration lors d'un événement et/ou d'un festival
 - 5.2 Adoption du règlement numéro 190-2 N.S. modifiant le règlement de tarification numéro 190-1 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 148-3 N.S. modifiant le règlement de permis et certificats numéro 148 N.S. concernant l'ajustement de diverses modifications
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 231-1 N.S. modifiant le règlement 231 N.S. concernant le règlement de construction (relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (clapets antiretours))
 - 5.5 Adoption du second projet de règlement numéro 261 N.S. relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 6. Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de juillet 2025
- 7. Administration générale**
 - 7.1 Infotech - Ristourne 2025
 - 7.2 Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière le partage d'une ressource dans le

	cadre de la prévention et d'inspection des bâtiments agricoles - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale
8.	Sécurité publique
8.1	Nomination d'une pompière volontaire
8.2	Nouvelles nominations – Service d'incendie
9.	Transport routier et voirie
9.1	Aucun point
10.	Hygiène du milieu
10.1	Aucun point
11.	Urbanisme
11.1	Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2025
12.	Loisirs et culture
12.1	Aucun point
13.	Varia
14.	Période de questions
15.	Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 06.

1. Adoption de l'ordre du jour

2025-08-178

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

2025-08-179

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyé par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-180

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyé par Martin Germain;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Question sur l'ordre du jour

4.

Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2025-08-181

5.

Législation

5.1

Adoption du règlement numéro 260 N.S. encadrant les ventes temporaires, les offres de services, les démonstrations artistiques et l'exploitation d'un camion de restauration lors d'un événement et/ou d'un festival

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des demandes de certificats d'autorisation de la part de citoyens et de futurs participants du festival country afin de vendre de la nourriture lors de ce festival;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Steve Gauthier à la séance du 7 juillet 2025 et le dépôt du projet de Règlement 260 N.S.;

CONSIDÉRANT QU'il convient pour la Municipalité d'encadrer les différents types de vente afin de faire respecter, le cas échéant, un minimum d'hygiène et de s'assurer que les normes de sécurité soient respectées sur son territoire lors de la tenue d'événement et/ou de festival;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le conseil adopte le règlement 260 encadrant les ventes temporaires, les offres de services, les démonstrations artistiques et l'exploitation d'un camion de restauration lors de la tenue d'un événement et/ou d'un festival.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2

Adoption du règlement numéro 190-2 N.S. modifiant le règlement de tarification numéro 190-1 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Étienne Côté lors d'une séance ordinaire du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 190-2 N.S. modifiant le règlement de tarification numéro 190-1 N.S. concernant l'ajustement de certains frais exigibles et diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3

Adoption du règlement numéro 148-3 N.S. modifiant le règlement de permis et certificats numéro 148 N.S. concernant l'ajustement de diverses modifications

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Sébastien St-Pierre lors d'une séance ordinaire du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 148-3 N.S. modifiant le règlement de permis et certificats numéro 148 N.S. concernant l'ajustement de diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-182

2025-08-183

5.4 Adoption du règlement numéro 231-1 N.S. modifiant le règlement 231 N.S. concernant le règlement de construction (relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (clapets antiretours))

2025-08-184

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement a été donné par le conseiller Jasmin Desharnais lors d'une séance ordinaire du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 231-1 N.S. modifiant le règlement 231 N.S. concernant le règlement de construction (relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau (clapets antiretours)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Adoption du second projet de règlement numéro 261 N.S. relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

2025-08-185

Sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le second projet de règlement numéro 261 N.S. relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Finance

6.1

Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de juillet 2025

2025-08-186

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 243 988,75 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant 243 988,75 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Etienne Côté;

Il est résolu,

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-187

7.
7.1

Administration générale

Infotech - Ristourne 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une correspondance d'Infotech pour la ristourne de l'année 2025, soit une remise en juillet et une remise en décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie d'un montant de 953,40 \$ de ristourne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le conseil accepte la ristourne d'Infotech.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-188

7.2

Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière pour le partage d'une ressource dans le cadre de la prévention et d'inspection des bâtiments agricoles - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale

ATTENDU QUE la Municipalité de Chesterville reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la Municipalité de Chesterville et de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts, désirent présenter un projet de partage d'une ressource dans le cadre de la prévention et d'inspection des bâtiments agricoles dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Chesterville s'engage à participer au projet de Prévention et inspection des bâtiments agricoles ;
- Le conseil de la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil de la municipalité de Chesterville accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil de la municipalité de Chesterville et la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 monts autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-189

8. **Sécurité publique**
8.1 **Nomination d'une pompière volontaire**
CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Yannick Grenier, directeur d'incendie, pour l'intégration d'une nouvelle pompière volontaire dans l'équipe, soit Madame Magalie Pellerin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville autorise l'embauche de Madame Magalie Pellerin au service du service d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-08-190

8.2 **Nouvelles nominations - Service d'incendie**
CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Yannick Grenier, directeur d'incendie, pour la restructuration des postes au sein du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David Bergeron et Monsieur Maxime Leclerc sont moins disponibles pour mener à bien leurs responsabilités au sein du service d'incendie, mais qu'ils demeurent pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE les postes de Capitaine et de Lieutenant sont disponibles;

CONSIDÉRANT les nominations suivantes :
M. Simon Fréchette, Capitaine;
M. Alexandre Verville, Lieutenant;
M. David Bergeron, pompier;
M. Maxime Leclerc, pompier.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Etienne Côté, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville autorise la restructuration des postes au service du service d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Transport routier et voirie**
9.1 **Aucun point**

10. **Hygiène du milieu**
10.1 **Aucun point**

2025-08-191

11. Urbanisme
11.1 Dépôt de la liste des permis émis en juillet 2025
L'inspectrice en bâtiment, Madame Evelyne Cantin, dépose la liste des permis du mois de juillet 2025, totalisant l'émission de 16 permis pour une valeur totale des travaux de 226 800 \$.

12. Loisirs et culture
12.1 Aucun point

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Etienne Côté;
Il est résolu
QUE la séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.